

AUTO MOTO ECOLE JAURES



AUTO-ECOLE CERTIFIÉE

OU S'ADRESSER POUR UNE RECLAMATION ?

Tout client peut introduire une réclamation auprès de nos services via notre site internet, par simple courriers ou emails, par téléphone ou lors d'un entretien avec le secrétariat.

DELAI DE REPONSE

Toute réclamation adressée à l'auto-école JAURES recevra une réponse aussi rapide que possible. Les délais sont les suivants :

- Dans les 3 jours ouvrables au plus tard après la réclamation écrite
- En cas de réclamation verbale, une réponse est apportée au client en direct si possible
- L'auto-école JAURES garantit une réponse définitive à la réclamation écrite ou verbale dans les 10 jours ; si cela n'est pas possible, le non-respect de ce délai sera motivé au client dans un courrier précisant le nouveau délai pour la réponse définitive

EN CAS DE DESACCORD

Si le client n'est pas satisfait de la réponse qui lui a été transmise ou si après les 10 jours prévus il reste sans nouvelle du service avec lequel il a pris contact, le client dispose d'un recours (interne) qui est de contacter le gérant de l'entreprise au 01.43.09.24.46 en demandant monsieur HABIB NABIL